



## VILLE DU BOUSCAT

## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N° 1 :**

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES –  
RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS (OU  
8 DEMI-JOURNEES)

#### **Séance ordinaire du 20 juin 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Juin 2017

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 1**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Virginie MONIER (Philippe VALMIER), Bérengère DUPIN (Denis QUANCARD), Thierry VALLEIX (Didier BLADOU), Sébastien LABAT (Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (Alain MARC)

**Absent :** Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Françoise COSSECQ

**DOSSIER N° 1 :      REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES –  
RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS (OU 8 DEMI-JOURNEES)**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Par décret en date du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, a été entériné le principe d'une semaine scolaire organisée autour de 9 demi-journées d'enseignement. Cette réforme d'application à la rentrée scolaire 2013/2014 permettait, selon le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Vincent PEILLON, de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et de programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés. La mise en application de ces nouveaux rythmes scolaires pouvait être différée d'une année.

Elle devait s'accompagner de l'élaboration par chaque commune d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) fixant notamment l'organisation du temps scolaire par territoire et le contenu des temps périscolaires ainsi dégagés (appelés Temps Educatifs Municipaux au Bouscat). La mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires ainsi que l'élaboration de ce PEDT avaient fait l'objet d'une large concertation, engagée dès le mois de janvier 2013, avec la population, les associations du territoire, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves) et les différents services municipaux, acteurs de cette réforme.

Pour autant, le conseil municipal du Bouscat avait adopté le 6 mai 2014 une motion visant à l'abrogation de cette réforme des rythmes scolaires. Plusieurs raisons avaient été avancées, à savoir :

- l'introduction de réelles disparités sur les territoires (notamment agglomérés) dans la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires :
  - entre les communes elles-mêmes : celles qui ont déjà mis en œuvre la réforme en 2013, celles qui la mettront en œuvre en 2014 et pour ces dernières celles qui appliqueront la réforme Peillon et celles qui utiliseront les assouplissements envisagés par le futur décret Hamon,
  - dans le contenu même de ces nouveaux temps périscolaires entre communes dites riches et communes dites pauvres,
  - entre écoles publiques et écoles privées (qui restent sur une semaine de 4 jours) sur le territoire d'une même commune et les modalités de ces nouveaux temps périscolaires ;
- la charge financière de cette réforme annoncée alors même que le plan de réduction des déficits publics (50 Milliards dont 11 Milliards pour les seules collectivités locales) et imposant une réduction drastique des dotations d'Etat n'avait pas été encore entériné ;
- Les difficultés à trouver un personnel qualifié pour assumer les activités périscolaires ainsi créées, sur des créneaux horaires souvent identiques dans les communes et pour un public très important (1700 élèves au Bouscat et seulement 350 fréquentant les ALSH communaux) ;
- La non-adaptation des locaux scolaires qui n'ont pas été conçus initialement pour ces Temps Educatifs Municipaux. Le partage des locaux scolaires entre activités d'enseignement et TEM est rendu indispensable par cette réforme.

Le Président de la République, nouvellement élu, et le nouveau gouvernement ont d'ores et déjà annoncé qu'ils laisseraient la liberté, pour les communes de revenir à une semaine de 4 jours et un mercredi entièrement libéré. Un décret est attendu dès cet été. Certaines communes volontaires pourraient expérimenter cette sortie dès septembre 2017. Le Bouscat au regard des concertations réalisées à ce jour (directeurs d'école et professeurs, représentants des parents d'élèves, parents d'élèves, associations) y serait candidate. L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription du Bouscat, M Philippe MORISSET, a en été également informé.

En effet, ces nouveaux rythmes scolaires représentent une dépense nouvelle d'environ 400 000 euros/an nets dans un contexte de réduction drastique des dotations d'Etat (4,7 millions d'euros cumulés en 5 ans). Sur le plan éducatif, les résultats ne sont aujourd'hui pas mesurables, à l'inverse d'une fatigue significative et accrue des enfants. Ces nouveaux rythmes ont aussi désorganisé nos associations locales qui agissaient dès le mercredi matin dans les domaines sportifs ou de loisirs.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**30 voix POUR**

**3 voix CONTRE (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN)**

**1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)**

**Article unique :** Autorise Monsieur le Maire à revenir sur la réforme des rythmes scolaires en réinstallant une semaine de travail scolaire de 4 jours, et ce à compter de la rentrée de septembre 2017.

Fait et délibéré le 20 juin 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET

